

Compte rendu **Réunion du Conseil Municipal du** **15 mars 2021**

Visé par M. le Maire le : 26/03/2021

Le 15 mars 2021 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet : approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Mme Martine RODIER, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Il est donné quitus de la gestion de Mme RODIER.

Objet : vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal :

- donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020 par le Maire,
- constate l'exactitude des valeurs avec les indications du compte de gestion pour ce qui concerne les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et pour les opérations de l'exercice ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs.

Objet : affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2020 ainsi :

- virement à la section d'investissement (c/023) : 238 180.25 €

Objet : taxe d'aménagement sur les ZA : principe de reversement à la CAPEV

Le Conseil Municipal décide d'approuver le principe de reversement à 100 % de la Taxe d'Aménagement perçue par la Commune, sur les zones d'activités économiques communautaires uniquement, à la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY conformément à la délibération n°21 du 11 avril 2019 du conseil communautaire.

Objet : lotissement Les Cuminaux : assujettissement à la TVA

Le Conseil Municipal décide :

- la création d'un budget annexe au budget général de la Commune, relatif aux travaux d'aménagement d'un lotissement et la cession des lots, opération dénommée « Lotissement Les Cuminaux »,
- l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée de cette opération.

Objet : Fondation 30 millions d'amis : versement d'une subvention

Le Conseil Municipal confirme l'attribution d'une aide financière de 500.00 € à la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants au titre de l'année 2021.

Objet : coopérative scolaire : participation financière à l'atelier cirque

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une aide financière de 300.00 € à l'atelier Cirque qui sera proposé aux enfants des trois classes de l'école Jacques BREL du 29 mars au 09 avril.

Objet : bien sans maître (affaire GENTE)

Le Conseil Municipal décide :

- d'exercer son droit sur les biens sans maîtres GENTE en application des dispositions de l'article 713 du Code civil,
- que la Commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet dont la rédaction sera confiée à un notaire.

Objet : micro-crèche : présentation d'un projet privé

Le Conseil Municipal porte un intérêt tout à fait favorable au projet de création sur le territoire communal d'une micro-crèche porté par un privé compte tenu du manque de possibilités de garderie des jeunes enfants.

Objet : Point Relais Jeux : renouvellement de la convention avec la CAPEV

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir à la signature de la convention entre la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et la Commune portant renouvellement de l'engagement de la Commune à poursuivre, via le Point Relais Jeux, la promotion de l'activité ludique par le prêt de jeux (entre autres) aux particuliers et aux structures.

Objet : Rachat du bâtiment Villesèche à l'EPF

Le Conseil Municipal décide le rachat à l'Etablissement Public Foncier Smaf AUVERGNE (EPF) de l'immeuble cadastré section A n°692, sise au 12, rue de la mairie, au bourg, abritant au rez-de-chaussée le restaurant multiple rural et aux étages le pôle santé.

Le Conseil valide l'échéancier proposé par l'EPF, à savoir un remboursement étalé sur 9 ans de la somme de 42 487.79 €